

«d'encourager, de faciliter et de favoriser l'immigration de gens d'affaires expérimentés susceptibles de contribuer au développement économique du Canada en investissant du capital-risque dans des entreprises canadiennes et en les faisant bénéficier de leurs connaissances techniques afin de créer des emplois pour des Canadiens <sup>1</sup>»

Le document de base de 1985 stipulait en outre que :

«en élargissant le programme de cette façon [c'est-à-dire en créant la catégorie d'investissement], la Commission aura le fondement juridique lui permettant d'autoriser l'établissement d'entreprises à risque que les provinces considèrent comme importantes à l'égard de leurs plans de développement économique régional, tout en attirant un groupe particulier de gens d'affaires qui disposent des gros capitaux nécessaires pour assurer l'expansion des industries et créer les emplois dont le Canada a bien besoin. Il s'agit du groupe que le programme actuel n'a jusqu'à maintenant pas réussi à attirer. Comme l'admissibilité sera limitée à ceux qui ont pu prouver leurs hautes compétences, ce programme attirera une nouvelle élite de particuliers extrêmement compétents qui peuvent accroître leurs possibilités au Canada <sup>2</sup>»

L'objectif du programme d'immigration des investisseurs (par opposition au programme d'immigration des gens d'affaires) a été décrit ainsi :

«attirer des gens d'affaires compétents et prospères qui souhaitent immigrer au Canada et investir dans des entreprises canadiennes (investissement qui créera ou maintiendra des emplois et contribuera à l'expansion des entreprises) mais ne tiennent pas à participer activement à la gestion de ces entreprises. Le programme est conçu de façon à avantager les petites et moyennes entreprises, celles qui ont habituellement le plus de difficultés à réunir des fonds <sup>3</sup>»

Un immigrant investisseur présente trois grands atouts pour le Canada (en plus de ceux que présente n'importe quel immigrant) :

1. de l'investissement direct par l'entremise du programme;
2. un avoir net, dont l'ensemble ou une partie est souvent investie dans l'économie canadienne; et
3. des compétences en affaires, de l'expérience, des attitudes et l'accès à des réseaux internationaux.

Le Comité reconnaît que chacun de ces apports est important et que les avantages peuvent varier d'un investisseur à l'autre. Un investisseur possédant des avoirs de 100 millions de dollars pourrait s'avérer un investisseur passif mais important au Canada et faire affaire dans plusieurs régions du pays. Un autre, dont l'avoir net s'élèverait à 500 000 \$

<sup>1</sup> Emploi et Immigration Canada, *Gens d'affaires immigrants*, 1985, p. 1.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 3.

<sup>3</sup> Emploi et Immigration Canada, *Étude préparatoire à l'évaluation du programme*, le 4 mars 1991, chapitre 1, p. 1.